PROCÈS-VERBAL N°3

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : **À :**	**14 décembre 2021** **9h30 en visioconférence**
Présidence :	**M. Alain DESOEUVRES**
Présents :	**MM. Christian DHORBAIT (18), Jean-Claude BAYARRI (28), Patrick CHAMPAGNAT (36), Bernard FREULON (37), Maurice FOURNILLON (41), Eric JOUBERT (45) et Guy MALBRAND**
Excusé :	**M. Jean-Claude CLOUVET (18)**
Assistent à la séance :	**Mme Cindie HUDE, Référente administrative** **Mme Sylvie GUILBAUDAUD (18)** **MM. Jean-Paul MARCHAL (gestion FAFA), Jean-Claude MARTINIERE (37), Frédéric DEMAY (28) et Jean-Claude SCHEURER (45)**

☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Glossaire :
CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
AOP : Arrêté d'Ouverture au Public
PV CDS : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité
SYN : terrain synthétique
AOP : Arrêté d'Ouverture au Public
AAC : Attestation Administrative de Capacité pour 299 personnes

INFOS :

Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation

A TOUS LES DISTRICTS DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL :
La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée ''zone de dégagement'' en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

RETOUR CFTIS pour classements validés

PV N°4 du 25/11/2021

- **AVOINE – STADE MARCEL VIGNAUD 1 – NNI 370110101**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. **La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 25/11/2022.**

- **BLOIS – STADE DES ALLEES JEAN LEROI 1 – NNI 410180101**

Absence des points H6Bis ; H16Bis ; H10Bis et H20Bis. Elle constate l'absence des points H6Bis ; H16Bis ; H10Bis et H20Bis et demande que ces valeurs soient conformes lors du prochain relevé.
La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 25/11/2022

- **MER – STADE BERNARD GUIMONT 1 – NNI 411360101**

Elle constate l'absence des points H6Bis ; H16Bis ; H10Bis et H20Bis et demande que ces valeurs soient conformes lors du prochain relevé.
La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 25/11/2022.

- **SAINT PRIVE SAINT MESMIN – STADE DU GRAND CLOS 1 – NNI 452980101**

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 25/11/2022.

- **ROMORANTIN LANTHENAY – STADE JULES LADOUMEGUE 1 – NNI 411940101**

Elle constate l'absence des points H1Bis ; H5Bis ; H15Bis ; H6Bis ; H16Bis ; H10Bis et H20Bis et demande que ces valeurs soient conformes lors du prochain relevé.
La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 25/11/2022.

- **VINEUIL – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 412950101**

Elle constate l'absence des points H6Bis ; H16Bis ; H10Bis et H20Bis et demande que ces valeurs soient conformes lors du prochain relevé.
La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 25/11/2022.

PV n°5 du 16/12/2021

- **JOUE LES TOURS - STADE JEAN BOUIN 1 - NNI 371220101**

La commission précise qu'un PV d'essais de conformité des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse naturelle (art. 3.2.6. du Règlement Ed. 2021) sera exigé au plus tard pour la confirmation de classement quinquennale.
La C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 jusqu'au 16/12/2026.

District du Cher

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **LES AIX D'ANGILLON – STADE DU CHEMIN VERT – NNI 180030101**

Cette installation était classée en Niveau 5 (Ed 2014) jusqu'au 09/11/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en T5 du 22/10/2021.

- Rapport de visite de Mrs Cotin et Turpin du 22/10/2021. En cas d'accession en D1, un contrôle sera effectué par la CDTIS

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 jusqu'au 09/11/2031.

- **SAINT DOULCHARD – STADE DES VERDINS – NNI 182050101**

Cette installation était classée en Niveau 5 (Ed 2014) jusqu'au 09/11/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en T5 du 03/10/2021.

- Rapport de visite de Mr Clouvet du 12/10/2021. Au vu des plan, un niveau T4 peut être envisagé en jumelant les vestiaires joueurs et ceux des arbitres par une zone sèche
- PV de sécurité du 05/02/2019
- Plan des vestiaires coté

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 jusqu'au 09/11/2031.

- **JOUET SUR L'AUBOIS – STADE MARCEL LAURENT – NNI 181180101**

Cette installation était classée en Niveau 5 (Ed 2014) jusqu'au 09/11/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en T6 du 16/10/2021.

- ✓ Rapport de visite de Mrs Clouvet et Richard du 22/10/2021 confirmant la réduction d'1m en largeur afin d'assurer les 2m50 de sécurité.
- ✓ Plan des vestiaires pour modification ZH

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 jusqu'au 09/11/2031.

- **NEUVY SUR BARANGEON – STADE DU CHALET – NNI 181650101**

Cette installation était classée en Niveau 5 (Ed 2014) jusqu'au 06/04/2020.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en T6 du 18/10/2021.

- Rapport de visite de Mrs Cotin et Turpin du 12/10/2021.
- Attestation de capacité du 18/10/2021 signée du maire pour 299 personnes

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 jusqu'au 06/04/2030.

- **NEUVY SUR BARANGEON – STADE DU CHALET – NNI 181650102 et 0103**

Ces installations sont classées en Niveau A8 jusqu'au 10/12/2029.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en A8 du 18/10/2021.

- Rapport de visite de Mrs Cotin et Turpin du 12/10/2021.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de ces installations en niveau A8 jusqu'au 06/04/2030 (Alignement avec le 0101).

- **HENRICHEMONT – STADE ANNEXE – NNI 181090102**

Cette installation est classée en Niveau T7 jusqu'au 21/07/2026.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en T7 du 25/10/2021.

- Rapport de visite de Mrs Cotin et Turpin du 25/10/2021.

Au regard des documents transmis, la CRTIS maintient le classement de cette installation en niveau T7.

- **PLOU – STADE JACQUES PINOTEAU – NNI 181810101**

Cette installation était classée en Niveau 6 (Ed 2014) jusqu'au 30/06/2019
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en T6 du 14/10/2021.

- Rapport de visite de Mrs Cotin et Chabance du 14/10/2021.
- Plan des vestiaires non coté
- Attestation de capacité du 14/10/2021 signée de Mme l'adjointe pour 299 personnes

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 jusqu'au 30/06/2029.

- **VIGNOUX SUR BARANGEON – STADE COLETTE BESSON – NNI 182810101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 25/06/2025.
La C.R.T.I.S. reprend connaissance du rapport de visite de Mr Cotin du 01/07/2021 et des explications fournies (vestiaires reliés par liaison sèche, aire de jeu réduite fonction de la piste et vestiaire « arbitres » non évolutif).
Au regard des explications transmises, la CRTIS confirme le classement de cette installation en T5 jusqu'au 25/06/2025.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

- **BOURGES – STADE DE LA ROTEE – NNI 180330301**

Cette installation est retirée du classement à ce jour (non classée depuis 2012 – pas de tests).

- ✓ Reçu tests in situ du 15/11/2021 de C2S non conformes
- ✓ Courrier Ligue du 27/12/2021

Les résultats des tests in situ démontrent la nécessité d'une opération de maintenance lourde et de programmer un éventuel changement de revêtement (mise à disposition en 2004).
La CRTIS confirme sa décision.
Aucune compétition officielle peut y être programmée.

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- **NANCAY – STADE DES VEIGNES – NNI 181590101**
  - ✓ Reçu attestation de capacité du 15/12/2021 signée du maire pour 299 personnes.

Remerciements.

8. AFFAIRES DIVERSES

- **SAINT DOULCHARD – STADE DES VERDINS**
  - ✓ Pris note du projet de club house.
  - ✓ Transmis avec AP favorable à Mr Marchal, Gestion FAFA.

- **BOURGES – STADE RIMBAULT 1**
  - ✓ Réunion sur site pour présentation des futurs travaux pelouse et vestiaires.
  - ✓ Pas d'AP à ce jour.
  - ✓ Tour d'horizon des divers classements sur Raimbault annexes et Du Manoir - Rapport suit.
  - ✓ **Pour rappel** : cette installation est à reclasser avant le 28/04/2022.

Présents : Mrs Desoeuvres CRTIS - Richard, CDTIS et Malbrand.

District de l'Eure-et-Loir

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

- **DREUX – STADE MOHAMED ZGOUD (ex Oriels) – NNI 281340303 et 04**

Ces installations ne sont pas classées.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en A8 du 07/11/2021.

- ➢ Rapport de visite de Mrs Demay et Magnier du 09/11/2021.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de ces installations en niveau A8 jusqu'au 14/12/2031.

- **CHARTRES – STADE JEAN GALLET 3 – NNI 280850203**

Cette installation n'est pas classée.
La C.R.T.I.S. reprend la demande du propriétaire d'un classement en T5 du 08/09/2021.

- ➢ Reçu plan des vestiaires du gymnase le 13/12/2021 par Mr Demay.
- ➢ Rapport de visite du 08/09/2021 de Mr Bayarri.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 jusqu'au 14/12/2031.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- **DREUX – STADE MOHAMED ZGOUD (ex Stab) – NNI 281340301 et (City Stade) – NNI 281340302**

8. AFFAIRES DIVERSES

- **COURVILLE SUR EURE – STADE DOCTEUR JOURDAIN – NNI 281160101**

✓ Mail de Mr Juhel sur le classement de ses installations football du 15/11/2021
✓ Courrier de réponse de la CRTIS du 16/11/2021
✓ Réponse au mail de Mr Prévot, président du club en date du 17/11/2021 – La CRTIS précise que seule la mairie peut présenter un projet pour étude et AP sur vestiaires pour T4 ou T5
✓ Dossier transmis à Mr Joubert, Adjoint le 22/11/2021 par mail

- **CHARTRES** – Rendez-vous avec la ville et la CRTIS / CDTIS 28 le 13/12/2021

Présents : Desoeuvres Alain (Ligue du Centre) - Demay Frédéric (district 28), Grandemange Nicolas et Vezie Virginie (Direction Eclairage Réseaux secs), Lecoq Gaëlle (service sécurité accessibilité), Ollivier Christophe (Patrimoine Bâti), Lyonnet Michaël (Direction Jeunesse sports Grands Equipements)

✓ Etude pour évolution des stades Couvret et Delarue
✓ Rapport de Mr Desoeuvres transmis à Mr Lyonnet, référent projets ville
✓ **Pour rappel** : le stade Jacques COUVRET est classé T2 jusqu'au 12/02/2024
Le stade James DELARUE est classé T3 jusqu'au 29/03/2029

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.2 Confirmations de classement

- **CHARTRES – STADE JAMES DELARUE – NNI 280850301**

Cet éclairage était classé en Niveau E5 (Ed 2014) jusqu'au 31/12/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E5 du 08/11/2021.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mr Demay du 08/11/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 219 lux
- Facteur d'uniformité : 0,76
- Rapport Emini/Emax : 0,59

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 14/12/2023.

- **SOURS – STADE PIERRE DE LA CHAUME – NNI 283800102**

Cet éclairage était classé en Niveau EFootA11 (Ed 2014) jusqu'au 15/11/2016.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E7 du 08/11/2021. Elle rappelle qu'il n'y a pas eu de classement depuis 2016.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mr Demay du 11/11/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 107 lux
- Facteur d'uniformité : 0,48
- Rapport Emini/Emax : 0,24

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 14/12/2023.

- **MAINTENON – STADE LE GUERREAU – NNI 282270102**

Cet éclairage était classé en Niveau E5 (Ed 2014) jusqu'au 14/12/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E7 du 06/12/2021.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Bayarri et Fournier du 06/12/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 100 lux (mini 120 lux pour E6)
- Facteur d'uniformité : 0,53 (mini 0,60 pour E6)
- Rapport Emini/Emax : 0,21 (mini 0,40 pour E6)

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 14/12/2023.

- **DREUX – STADE JEAN BRUCK – NNI 281340101**

Cet éclairage était classé en Niveau E3 (Ed 2014) jusqu'au 26/03/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E4 du 09/11/2021.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Demay et Magnier du 09/11/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 370 lux
- Facteur d'uniformité : 0,72
- Rapport Emini/Emax : 0,49

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E4 et transmet à la CFTIS.

- **DREUX – STADE JEAN BRUCK – NNI 281340102**

Cet éclairage était classé en Niveau E5 (Ed 2014) jusqu'au 20/07/2015.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E7 du 09/11/2021.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Demay et Magnier du 09/11/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 203 lux
- Facteur d'uniformité : 0,39 (mini 0,60 pour E5 ou E6)
- Rapport Emini/Emax : 0,14 (mini 0,50 pour E5 ou mini 0,40 pour E6)

Un réglage complet est à programmer afin de retrouver le niveau E6 (Ed 2021) et de pouvoir l'utiliser en compétitions officielles en nocturne.
Au vu des résultats photométriques, La CRTIS ne peut permettre le classement de cette installation

- **CHARTRES – STADE JEAN GALLET 2 – NNI 280850202**

Cet éclairage était classé en Niveau E5 (Ed 2014) jusqu'au 14/12/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E6 du 17/11/2021.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Demay du 15/12/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 171 lux
- Facteur d'uniformité : 0,61
- Rapport Emini/Emax : 0,43

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 14/12/2023.

- **CHAMPHOL – STADE PAUL DOUBLET – NNI 280700101**

Cet éclairage était classé en Niveau E5 (Ed 2014) jusqu'au 21/09/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E6 du 12/10/2021.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Demay et Fournier du 12/10/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 129 lux
- Facteur d'uniformité : 0,71
- Rapport Emini/Emax : 0,55

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 14/12/2023.

- **SENONCHES – STADE MUNICIPAL – NNI 283730101**

Cet éclairage était classé en Niveau E5 (Ed 2014) jusqu'au 10/12/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E6 du 14/12/2021.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Demay et Deshaye du 27/10/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 140 lux
- Facteur d'uniformité : 0,68
- Rapport Emini/Emax : 0,40

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 14/12/2023.

District de l'Indre

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ISSOUDUN – STADE HENRI MERILLAC 5 – NNI 360880105**

Cette installation était classée en Niveau 6 (Ed 2014) jusqu'au 13/10/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en T6 du 10/11/2021.

- Rapport de visite de Mrs Champagnat et Naudet du 16/11/2021.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 jusqu'au 13/10/2031.

- **ISSOUDUN – STADE HENRI MERILLAC 7 à 10 – NNI 360880107 à 10**

Cette installation était classée en Niveau A8 (Ed 2014) jusqu'au 13/10/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en A8 du 10/11/2021.

- Rapport de visite de Mrs Champagnat et Naudet du 16/11/2021.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de ces installations en niveau A8 jusqu'au 13/10/2031.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- **ISSOUDUN – STADE HENRI MERILLAC 6 – NNI 360880106**

✓ Courrier signé du maire confirmant ce retrait en date du 03/12/2021
✓ Pris note

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

- **CLUIS – STADE MUNICIPAL – NNI 360560101**
  - ✓ Demande d'AP du 15/12/2021 pour une main courante
  - ✓ Note de présentation
  - ✓ Plan de l'aire de jeu 105 x 68 avec dégagements > MC / LT = 2m80 et MC / LB = 6m – 1m dégagement zone bancs de touche

La CRTIS émet un avis favorable concernant ce projet – Dossier suivi par Mr Champagnat.

4.4 Vestiaires neufs ou mise aux normes vestiaires pour un niveau T4 ou plus

- **LE POINCONNET – STADE JEAN DELAVEAU – NNI 361590101**
  - ✓ Demande d'AP du 26/11/2021 pour des vestiaires
  - ✓ Note de présentation
  - ✓ Plan des vestiaires décrit comme suit : 2 vestiaires de 22m² hors sanitaire + 2 x 26m² hs + 2 « Arbitres » de 12m² hs + bureau de 12m² + sanitaire intérieur

La CRTIS émet un avis favorable concernant ce projet – Dossier suivi par Mr Champagnat.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.2 Confirmations de classement

- **LE BLANC – STADE DES MENIGOUTTES – NNI 360180101**

Cet éclairage était classé en Niveau E5 (Ed 2014) jusqu'au 19/12/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E6 du 06/10/2021.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Champagnat et Naudet du 23/11/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 154 lux
- Facteur d'uniformité : 0,61
- Rapport Emini/Emax : 0,40

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 14/12/2023.

- **BUZANCAIS – STADE MICHEL MAUDUIT – NNI 360310101**

Cet éclairage était classé en Niveau E5 (Ed 2014) jusqu'au 19/12/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E6 du 09/12/2021.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Champagnat et Aubard du 08/12/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 188 lux
- Facteur d'uniformité : 0,69
- Rapport Emini/Emax : 0,43

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 14/12/2023.

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 371510101**

Cette installation est classée en niveau T6 jusqu'au 04/06/2024.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T6 du 18/11/2021.

- Rapport de visite de Mrs Freulon et Martinière du 15/10/2021 et revu le 17/11/2021 pour certification FAFA sur vestiaires neufs – ensemble non clos
- Fournir AAC ou AOP

Au regard des documents transmis, la CRTIS maintient le classement de cette installation en niveau T6.

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

- **JOUE LES TOURS – STADE JEAN BOUIN – NNI 371220101**

Cette installation est classée en Niveau 5 (Ed 2014) jusqu'au 13/02/2023.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un changement de classement en T3 du 07/10/2021 suite à la mise aux normes des vestiaires.

- Rapport de visite de Mrs Freulon et Martinière du 23/11/2021.
- Plan des modification vestiaires joueurs et arbitres (après étude des murs porteur)
- Transmet à la Commission des Championnats Ligue – gestion R1

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T3 et transmet à la CFTIS.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

- **MONTS – STADE DES GRIFFONNES 1 – NNI 371590101**

✓ Reçu tests in situ de NOVARIA conformes le 17/11/2021
✓ La CRTIS rappelle que le classement de cette installation sera à faire avant le 28/08/2025

Au vu de la conformité des tests in situ, elle maintient le niveau 5SYN jusqu'au 28/08/2025.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

- **CHAMBRAY LES TOURS – STADE DU BREUIL 1 – NNI 370500101**

✓ Reçu plan des vestiaires et de la zone sécurisée
✓ Reçu CCTP indiquant les surfaces des vestiaires joueurs, arbitres et délégués
✓ Fournir plan détaillé et coté de cet équipement

A ce jour, l'équipement est « mis en travaux » jusqu'au 01/05/2022 sous réserve du plan demandé.

8. AFFAIRES DIVERSES

- **TRUYES – STADE MAURICE BERNIER – NNI 372630101**

✓ Etude sur site pour la partie « clôture » en présence de Mr le maire et d'une adjointe le 19/11/2021 (Présents : Mrs Freulon et Malbrand)
✓ Une proposition est transmise pour avis par la CDTIS 37 au propriétaire
✓ **Pour rappel**, cet équipement n'est pas conforme pour un club évoluant en D1 car non clos

- **COURRIER au CLUB de TOURS et au PROPRIETAIRE** en date du 27/12/2021
  - ✓ Proposition suite aux divers rapports de délégués et d'arbitres sur la sécurité

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.2 Confirmations de classement

- **BALLAN MIRE – STADE DE LA HAYE 1 – NNI 370180101**

Cet éclairage était classé en Niveau E4 (Ed 2014) jusqu'au 09/11/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E5 du 08/11/2021.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Freulon et Dutheil du 08/11/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 246 lux
- Facteur d'uniformité : 0,67
- Rapport Emini/Emax : 0,49

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 14/12/2023.

- **BALLAN MIRE – STADE DE LA HAYE 2 – NNI 370180102**

Cet éclairage était classé en Niveau E5 (Ed 2014) jusqu'au 04/10/2018.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E6 du 08/11/2021.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Freulon et Dutheil du 08/11/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 158 lux
- Facteur d'uniformité : 0,49 (0,60 mini pour E6)
- Rapport Emini/Emax : 0,29 (0,40 mini pour E6)

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 14/12/2023.

- **BALLAN MIRE – STADE DE LA HAYE 3 – NNI 370180103**

Cet éclairage était classé en Niveau E5 LED (Ed 2014) jusqu'au 16/01/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E6 LED du 08/11/2021.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Freulon et Dutheil du 08/11/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 131 lux
- Facteur d'uniformité : 0,57 (0,60 mini pour E6)
- Rapport Emini/Emax : 0,32 (0,40 mini pour E6)

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 LED jusqu'au 14/12/2025.

- **AZAY LE RIDEAU – STADE DE LA LOGE 1 – NNI 370140201**

Cet éclairage était classé en Niveau E5 (Ed 2014) jusqu'au 31/12/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E6 du 10/11/2021.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite aux visites de Mrs Freulon et Dutheil du 10/11/2021 et du 05/01/2022 :

- Eclairement moyen horizontal : 154 lux
- Facteur d'uniformité : 0,69
- Rapport Emini/Emax : 0,47

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 14/12/2023.

- **AZAY LE RIDEAU – STADE DE LA LOGE 2 – NNI 370140202**

Cet éclairage était classé en Niveau E5 (Ed 2014) jusqu'au 31/12/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E6 du 10/11/2021.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Freulon et Dutheil du 10/11/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 130 lux
- Facteur d'uniformité : 0,49 (0,60 mini pour E6)
- Rapport Emini/Emax : 0,21 (0,40 mini pour E6)

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 14/12/2023.

- **SAINT CYR SUR LOIRE – STADE GUY DRUT – NNI 372140101**

Cet éclairage était classé en Niveau E4 (Ed 2014) jusqu'au 20/06/2020.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E5 du 17/11/2021.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Freulon et Martinière du 17/11/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 246 lux
- Facteur d'uniformité : 0,76
- Rapport Emini/Emax : 0,62

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 14/12/2023.

- **SAINT CYR SUR LOIRE – STADE GUY FELIX – NNI 372140301**

Cet éclairage était classé en Niveau E5 LED (Ed 2014) jusqu'au 14/11/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E6 LED du 17/11/2021.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Freulon et Martinière du 17/11/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 158 lux
- Facteur d'uniformité : 0,70
- Rapport Emini/Emax : 0,53

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 LED jusqu'au 14/12/2025.

- **JOUE LES TOURS – STADE DE LA BERCELLERIE – NNI 371220201**

Cet éclairage était classé en Niveau E5 (Ed 2014) jusqu'au 30/06/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E6 du 23/11/2021.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Freulon et Martinière du 23/11/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 162 lux
- Facteur d'uniformité : 0,57
- Rapport Emini/Emax : 0,39

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 14/12/2023.

- **JOUE LES TOURS – STADE JEAN BOUIN – NNI 371220101**

Cet éclairage était classé en Niveau E4 (Ed 2014) jusqu'au 18/12/2020.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E5 du 23/11/2021.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Freulon et Martinière du 23/11/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 287 lux
- Facteur d'uniformité : 0,63
- Rapport Emini/Emax : 0,48

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 14/12/2023.

- **MONTS – STADE DES GRIFONNES – NNI 371590101**

Cet éclairage était classé en Niveau E5 (Ed 2014) jusqu'au 30/12/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E6 du 29/11/2021.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Freulon et Dutheil du 29/11/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 160 lux
- Facteur d'uniformité : 0,42 (mini 0,60 pour E6)
- Rapport Emini/Emax : 0,23 (mini 0,40 pour E6)

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 14/12/2023.

- **CHAMBRAY LES TOURS – STADE DU BREUIL 3 – NNI 370500103**

Cet éclairage était classé en Niveau EFootA11 (Ed 2014) jusqu'au 22/11/2020.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E7 du 24/11/2021.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Freulon et Martinière du 24/11/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 98 lux
- (Attention : Moyenne très faible – risque de passer E Entraînement)
- Facteur d'uniformité : 0,64

- Rapport Emini/Emax : 0,35

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 14/12/2023.

- **CHAMBRAY LES TOURS – STADE DU BREUIL 5 – NNI 370500105**

Cet éclairage était classé en Niveau E5 (Ed 2014) jusqu'au 14/12/2019.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E6 du 24/11/2021.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Freulon et Martinière du 24/11/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 129 lux (attention moyenne en baisse – 169 lux en 2017)
- Facteur d'uniformité : 0,61
- Rapport Emini/Emax : 0,38 (mini 0,40 pour E6)

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 14/12/2023.

- **METTRAY – STADE DE LA VALLEE – NNI 371520101**

Cet éclairage était classé en Niveau E5 (Ed 2014) jusqu'au 09/10/2020.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E6 du 20/12/2021.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Freulon et Mazaufroy du 20/12/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 240 lux
- Facteur d'uniformité : 0,72
- Rapport Emini/Emax : 0,58

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 14/12/2023, une fois l'installation classée.

- **BEAUMONT EN VERON – STADE MUNICIPAL – NNI 370220101**

Cet éclairage était classé en Niveau E5 LED (Ed 2014) jusqu'au 22/11/2020.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E6 LED du 21/12/2021.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Freulon et Dutheil du 21/12/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 180 lux
- Facteur d'uniformité : 0,65
- Rapport Emini/Emax : 0,44

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 LED jusqu'au 14/12/2025.

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

- **TOURS - COMPLEXE DE LA VALLEE DU CHER 9 et 10 – 372610109 - 372610110**
  RAPPORT DE MR RINGUEDE TONY, confirmé par Mr Gasnier Daniel, délégués sur des matchs U17 Nationaux et R2 - matchs sur les installations desservant le n°9 et 10 de la Vallée du Cher à Tours et ce, à la même heure.

Pour rappel : Ce cas a été évoqué maintes et maintes fois par des rapports de délégués.

Afin de régler ces problèmes récurrents d'utilisation, de sécurité et de gestion pour les délégués, la CRTIS propose aux Commissions de Championnats Nationaux, Ligue et District, un seul match soit sur le 9 ou le 10 à compter du 01/02/2022 au lieu de 2 à la même heure et de mettre en place les liaisons dites sécurisées (tunnel en autre).

District de Loir-et-Cher

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

- **CHAILLES – STADE GEORGES METAIS 3 – NNI 410320103**

Cette installation n'a pas de classement.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T7SYN du 26/11/2021.

- Rapport de visite de Mr Fournillon du 26/11/2021
- AP du 10/12/2020
- AOP signée du maire du 02/12/2021 pour 600 personnes
- Tests in situ à fournir avant le 09/05/2022 afin de confirmer le classement jusqu'au 14/12/2031

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7SYN provisoire jusqu'au 10/05/2022.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **LAMOTTE BEUVRON – STADE DES BRUYERES 4 – NNI 411060104**

Cette installation était classée en Niveau A8 (Ed 2014) jusqu'au 14/12/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en A8 du 19/11/2021.

- Contrôle de Mr Fournillon du 19/11/2021

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 jusqu'au 18/04/2028.

- **LAMOTTE BEUVRON – STADE DES BRUYERES 3 – NNI 411060103**

Cette installation était classée en Niveau A8 (Ed 2014) jusqu'au 14/12/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en A8 du 19/11/2021.

- Contrôle de Mr Fournillon du 19/11/2021

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 jusqu'au 18/04/2028.

- **SUEVRES – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 412520102**

Cette installation était classée en Niveau A8 (Ed 2014) jusqu'au 13/10/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en A8 du 30/11/2021.

- Contrôle de Mr Fournillon du 30/11/2021

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 jusqu'au 20/09/2031.

- **NEUNG – STADE CAMILLE SAUTE 2 – NNI 411590102**

Cette installation était classée en Niveau A8 (Ed 2014) jusqu'au 14/12/2021
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en A8 du 19/11/2021.

- Contrôle de Mr Fournillon du 19/11/2021

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 jusqu'au 13/11/2024.

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

- **PEZOU – STADE ARMAND LOUIS – NNI 411750101**

Cette installation était classée en Niveau FootA11 (Ed 2014) jusqu'au 14/12/2027.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un changement de classement en T6 du 24/11/2021.

- Contrôle de Mr Fournillon du 30/11/2021

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 jusqu'au 14/12/2031.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.5 Éclairage initial

- **PRUNIERS EN SOLOGNE – STADE DANIEL BISSON – NNI 411850101**

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED signé par le propriétaire en date du 25/11/2021.
Au regard des éléments transmis à la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS).

- *1ère proposition :*

  Aire de jeu 105 x 68
  - Implantation : 8,50 et 8m LT et 18m LB
  - Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs
  - Hauteur moyenne de feu (HMF) : 18m
  - Eclairement moyen horizontal calculé (Eh) : 160 Lux
  - Facteur d'Uniformité calculé (Eh) : 0.75
  - Rapport Emin/Emax calculé (Eh) : 0.57

- Lettre d'intention de la ville datée du 25/11/2021

La CRTIS émet un avis préalable défavorable pour la raison suivante : respect d'un angle maximum de 70°.

- *2ème proposition :*

  Aire de jeu 105 x 68
  - Implantation : 8,50 et 8m LT et 18m LB
  - Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs
  - Hauteur moyenne de feu (HMF) : **20m** (calculé à 19m59)
  - Eclairement moyen horizontal calculé (Eh) : 158 Lux
  - Facteur d'Uniformité calculé (Eh) : 0.78
  - Rapport Emin/Emax calculé (Eh) : 0.60

- Lettre d'intention de la ville datée du 25/11/2021

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

- **OUCQUES – STADE Municipal 1**
  - Attestation de capacité signée du maire du 25/10/2021 pour 299 personnes.

Remerciements.

8. AFFAIRES DIVERSES

- **MAIL de la commune d'EPUISAY**
  - ✓ Reçu le 17/12/2021 signé du maire, confirmant les travaux sur le stade jusqu'au 30/06/2022
  - ✓ Pris note – Dossier suivi par Mr Fournillon

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.2 Confirmations de classement

- **VENDOME – STADE LEO LAGRANGE – NNI 412690101**

Cet éclairage était classé en Niveau E5 (Ed 2014) jusqu'au 22/11/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E6 du 17/11/2021.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mr Fournillon du 04/11/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 231 lux
- Facteur d'uniformité : 0,71
- Rapport Emini/Emax : 0,52

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 14/12/2023.

- **SAINT OUEN – STADE MAURICE SCHATTEMAN – NNI 412260101**

Cet éclairage était classé en Niveau E5 LED (Ed 2014) jusqu'au 26/10/2020.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E7 LED du 15/11/2021.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mr Fournillon du 04/11/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 184 lux
- Facteur d'uniformité : 0,43 (mini 0,60 pour E6)
- Rapport Emini/Emax : 0,25 (mini 0,40 pour E6)

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 LED jusqu'au 14/12/2025.

- **LE GAULT DU PERCHE – STADE JEAN MAURICE - 410960101**

Cet éclairage était classé en Niveau E5 (Ed 2014) jusqu'au 24/10/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E7 du 30/11/2021.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mr Fournillon du 04/11/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 125 lux
- Facteur d'uniformité : 0,58 (mini 0,60 pour E6)
- Rapport Emini/Emax : 0,37 (mini 0,40 pour E6)

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 14/12/2023.

- **BLOIS – STADE ERIC TABARLY – NNI 410180202**

Cet éclairage était classé en Niveau E5 (Ed 2014) jusqu'au 05/10/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E7 du 04/10/2021.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mr Fournillon du 21/12/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 154 lux
- Facteur d'uniformité : 0,65
- Rapport Emini/Emax : 0,41

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 14/12/2023.

District du Loiret

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **CHUELLES – STADE LE CLOS ROUSSEAU – NNI 450970101**

Cette installation était classée en Niveau 5 (Ed 2014) jusqu'au 30/06/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en T6 du 22/10/2021.

- Rapport de visite de Mr Scheurer du 10/11/2022

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 jusqu'au 30/06/2031.

- **BAULE – STADE MUNICIPAL – NNI 450240101**

Cette installation était classée en Niveau FootA11 (Ed 2014) jusqu'au 03/07/2019.
Dans la migration, cette installation n'était plus classée donc mise en T7 au 01/07/2021.
La C.R.T.I.S. reprend la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en T6 du 18/10/2021 suite à travaux et demande de la CDTIS

- ✓ Contrôle de Mr Gossec du 18/10/2021

Au regard des documents transmis, la CRTIS confirme le classement de cette installation en niveau T6 jusqu'au 03/07/2029.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- **SAINT JEAN DE BRAYE – STADE DE LA REPUBLIQUE – NNI 452840201**
- ✓ Mail de Mr Marchal du 19/11/2021 confirmant la suppression

- **MENESTREAU EN VILETTE – STADE MUNICIPAL – NNI 452000101**
- ✓ Demande de mise en sommeil de l'installation signée du maire en date du 14/10/2021

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

Pris note du PV n°1 du 20/10/2021

8. AFFAIRES DIVERSES

- **NEUVILLE AUX BOIS – STADE DE LA PICHARDIERE – NNI 452210101 – 0102 – 0103**
  - ✓ Reçu photos et plan des vestiaires non coté
  - ✓ Confirme 0101 en niveau T5 et 0102 + 0103 en T7

Remerciements.

- **JOUY LE POTIER – STADE CHARLES ROCHER – NNI 451750101**
  - ✓ Contrôle du 21/10/2021 par Mr Jahier suite à un FAFA sécurisation (main courante complète)

Transmet à Mr Marchal, Commission FAFA Ligue.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.2 Confirmations de classement

- **CHATEAUNEUF SUR LOIRE – STADE DU LIEVRE D'OR – NNI 450820101**

Cet éclairage était classé en Niveau E4 LED (Ed 2014) jusqu'au 26/03/2021
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E3 LED du 02/11/2021.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mr Gossec du 02/11/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 225 lux (relevé sur 77 points)
- Facteur d'uniformité : 0,70
- Rapport Emini/Emax : 0,50

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E5 LED jusqu'au 14/12/2025.

- **SAINT DENIS DE L'HOTEL – COMPLEXE SPORTIF DES CREBEZEAUX 1 - 452730101**

Cet éclairage était classé en Niveau E4 (Ed 2014) jusqu'au 30/01/2021
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E4 du 17/11/2021.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mr Scheurer du 17/11/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 265 lux
- Facteur d'uniformité : 0,74
- Rapport Emini/Emax : 0,56

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 14/12/2023.

- **INGRE – STADE DE BEL AIR – NNI 451690101**

Cet éclairage était classé en Niveau E4 (Ed 2014) jusqu'au 08/06/2020
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E4 du 15/11/2021.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mr Gossec du 15/11/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 177 lux (mini 200 lux pour E5)
- Facteur d'uniformité : 0,70
- Rapport Emini/Emax : 0,50

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 14/12/2023.

- **ORLEANS – STADE LA SOURCE 2 – NNI 452340102**

Cet éclairage était classé en Niveau E3 LED (Ed 2014) jusqu'au 26/11/2021
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E3 LED du 28/10/2021.
Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mr Thomas du 08/11/2021 :

- Eclairement moyen horizontal : 460 lux
- Facteur d'uniformité : 0,70
- Rapport Emini/Emax : 0,51

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E4 LED et transmet à la CFTIS.

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

- **BEAUGENCY – STADE PAUL LEBUGLE**

✓ Rapport du 28/11/2021 de Mr Berge, délégué du match Beaugency / Drouais en R2, sur des fissures constatées sur la tribune
✓ Transmis à la CDTIS pour examen et avis

- **PROCHAINE REUNION : Fin février / Début mars – 1er contrôle club possible accession.**
- **DOSSIER A RECEVOIR : 15 février 2022**

Le Président CRTIS
Alain DESOEUVRES

Le Secrétaire de séance
Guy MALBRAND

Publié le 27/01/2022